

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Jusqu'à 70 000 €	: 8000 € (forfait)
70 001 € à 180 000 €	: 10 000 € (forfait)
180 001 € à 300 000 €	: 6 %
300 001 € à 450 000 €	: 5 %
450 001 € à 1 000 000 €	: 4,5 %
1 000 001 € et plus	: 4 %

Les taux s'appliquent au prix net vendeur et TVA comprise au taux de 20 %.

Les forfaits s'ajoutent au prix net vendeur et TVA comprise au taux de 20%.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations, les visites, la négociation et la constitution du dossier de vente.

HONORAIRES DE LOCATIONS

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail sont de :

10 € TTC/m² à la charge du bailleur.

10 € TTC/m² à la charge du locataire.

Les honoraires d'état des lieux d'entrée sont de :

3 € TTC/m² à la charge du bailleur.

3 € TTC/m² à la charge du locataire.

Les taux comprennent la TVA comprise au taux de 20 %.

